

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 12

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :
Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'association
Djenerida fait son cinéma

Séance ordinaire du 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, M. SAURAY, Mme DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER (jusqu'à 21h25), Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, M. TAYBI, M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme SOUMAT Procuration à M. SAURAY
Mme NOACHOVITCH Procuration à Mme QUIRET
M. DAUX Procuration à M. GUIRAUDET
Mme BERRA Procuration à Mme HAGEGE RADUTA
Mme CHARBONNIER (à partir de 21h25) .. Procuration à Mme ANGELO
M. CUSMANO Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme DARROUX
M. LAYAIDA Procuration à M. BRIANCHON
Mme PHILIPPON

Absents :

Mme GROSJEAN
M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Anthony DALOYAU

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : - 3 OCT. 2024

Publiée le : - 3 OCT. 2024

Certifiée exécutoire par le Maire
Montmorency le : - 3 OCT. 2024

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORÉ



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N° 12

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DJENERIDA FAIT SON CINEMA

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande formulée par l'association DJENERIDA FAIT SON CINEMA, le 7 août 2024 sollicitant une aide financière de la Ville pour participer à la réalisation d'un court métrage et d'une projection tout public au cinéma de l'Eden.

Considérant l'examen de la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association DJENERIDA FAIT SON CINEMA, le 7 août 2024,

Considérant que les activités conduites par l'association DJENERIDA FAIT SON CINEMA sont d'intérêt local,

Considérant qu'il convient d'accompagner au mieux les associations locales dans leur pratique,

Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse et Sports du 11 septembre 2024

Vu la note de présentation et sur rapport de M. ARNOULT,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'association DJENERIDA FAIT SON CINEMA

IMPUTE la dépense sur le budget en cours

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Anthony DALOYAU
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency